## **DIRECTION DU DEVELOPPEMENT Service Maitrise d'Ouvrage**



Le Tholonet, le 03/01/2023

Affaire suivie par : Soline QUASTANA

Téléphone: 04 42 66 72 21

E-mail: soline.quastana@canal-de-provence.com

V/Réf.:

N/Réf.: RB/SQ 22D-2380

Objet : Aménagement hydraulique du Sud Luberon

Desserte de Pertuis Ouest

Demande d'examen au cas par cas

PJ: 1 formulaire cerfa + Annexes

Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du

Logement DRFAL

36, boulevard des Dames

13002 MARSEILLE

## Envoi dématérialisé

Madame la Directrice Régionale,

Dans le cadre des aménagements hydrauliques du secteur du Sud Luberon, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale va procéder à l'aménagement hydroagricole de la desserte de Pertuis Ouest sur le territoire communal de Pertuis (84).

Cet aménagement nécessite la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, objet du présent courrier, afin de déterminer si le projet doit faire l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement. Par conséquence, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire cerfa de demande d'examen et d'identification du demandeur dûment rempli, ainsi que l'ensemble des annexes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de mes respectueuses salutations.

La cheffe du service maitrise d'ouvrage





